

# GRANDE BROCANTE

DU 15 AOUT

ANTIQUITES – BROCANTE –  
COLLECTIONS

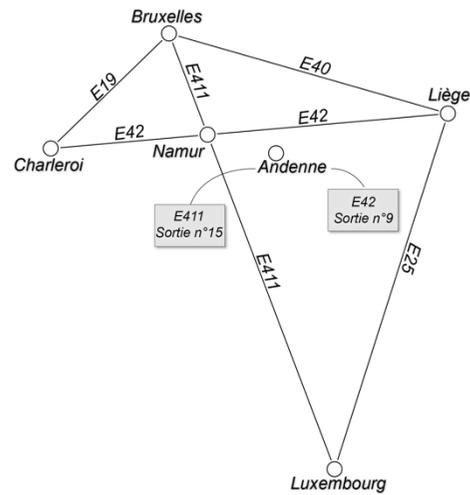


De 8h00 à 19h00

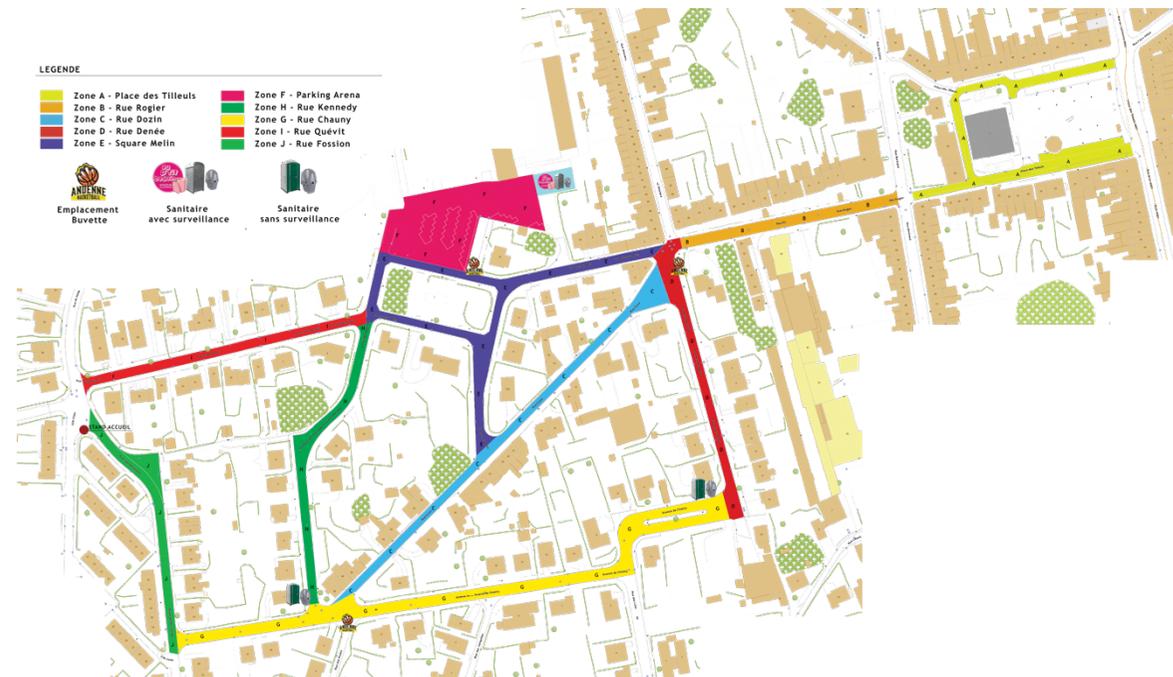
Place des Tilleuls et rues avoisinantes

Plus de 400 exposants sur 4 km  
Plus de 20.000 visiteurs

## POUR VENIR A ANDENNE



## PLAN DE LA BROCANTE



Comme chaque fois, nous acceptons les brocanteurs professionnels ou privés (fonds de grenier). Les antiquaires et les collectionneurs.

## PRIX DES EMPLACEMENTS

- Longueur minimale de 4m à 5 €/m = 20,00€
- Mètres supplémentaires à 4,50 €/m

Profondeur de l'emplacement est de ± 2,5 m

## RESERVATION OBLIGATOIRE

La réservation est obligatoire et ne sera effective qu'après enregistrement de la location sur le compte bancaire

*BNP Paribas Fortis BE12 2400 1503 4192*

*Communication : NOM + PRENOM*

Pour plus de facilité, nous vous invitons à faire votre réservation via le site web de la brocante ou via le formulaire téléchargeable. Ce formulaire est à renvoyé par courriel ou par pli postal à l'adresse :

*Brocante 15 Août Andenne*

*Rue de Petit Warêt 261, 5300 Andenne*

## RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires via :

Site web : [www.brocante15aoutandenne.be](http://www.brocante15aoutandenne.be)

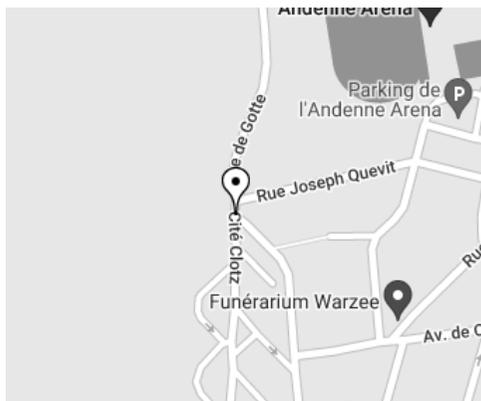
Courriel : [brocante@andennebasket.be](mailto:brocante@andennebasket.be)

Par téléphone : 0474/058.190

**Uniquement en semaine de 18h à 19h30 & le samedi 10h à 12h**

## ARRIVEE & DEPART

- Le stand d'accueil est situé au carrefour de la rue Degotte dès 5h.



- A l'arrivée NE PAS SORTIR DE SON VÉHICULE (pour éviter les embouteillages).
- L'accueil se fait à partir de 5h00 pour les personnes ayant payé pour le 5 août au plus tard.
- Les personnes qui n'ont pas encore payé pour le 5 août ne pourront pas se présenter à l'accueil avant 6h30 et devront régler sur place le prix de l'emplacement avant d'accéder au parcours.
- Il est interdit de démonter son stand, quitter la brocante ou de se déplacer avec le véhicule dans le public avant 18h30 sans en demander l'autorisation préalable.

## ASSURANCE

- L'exposant est responsable de son stand pendant toute la durée de la manifestation.
- L'organisateur ne peut, sous aucun prétexte être tenu pour responsable des dégâts quelles qu'en soient les causes.

## REGLEMENT

- La Grande Brocante du 15 août à Andenne est organisée par le club Andenne Basket asbl pour l'exposition et la vente d'articles anciens, d'occasions ou de collections.
- La redevance communale (décidée par le Conseil Communal d'Andenne du 14 mars 2003) est payée à l'organisateur mais est reversée ensuite à l'administration.
- L'annulation de la réservation avec remboursement est autorisée jusqu'au 15 juillet, passé cette date aucun remboursement ne sera possible.
- L'exposant est responsable de son stand pendant toute la durée de la manifestation. L'organisateur ne peut, en aucun prétexte être tenu responsable de dégâts occasionnés.
- L'exposition et la vente sont organisées suivant l'horaire de 8h00 à 19h00. Les déplacements ou accès au stand avec un véhicule pendant les heures d'exposition sont interdits.
- Certaines contraintes sont imposées lors du déballage et de l'installation afin d'en faciliter l'organisation : les exposants doivent décharger leur marchandise le plus vite possible et déplacer leur véhicule pour ne pas gêner la circulation.
- L'accès au parcours de la Brocante ne sera autorisé qu'aux exposants PORTEURS du justificatif ou carte d'accès fournis par l'organisateur. La cession d'emplacement d'un exposant à une autre personne est strictement INTERDITE.
- La vente de produits alimentaires et ou de boissons est strictement interdite sauf dérogation spéciale. Les tombolas, les jeux et la vente itinérante sont également interdits.
- Lors de l'inscription, l'exposant donne une description précise des types d'objets qui seront proposés au public.
- La vente d'objets « neufs » (même pour les collections), non utilisés, provenant de « faillites », fins de séries ou autres marchandises de ce type est interdite.
- L'organisateur peut pour toute infraction constatée au présent règlement, exclure l'exposant du parcours. Il peut exiger de remballer le matériel qui serait non conforme. De plus, l'exposant marque son accord sur le fait que l'organisateur se réserve le droit de lui refuser toute participation à une prochaine édition de mal brocante du 15/08 à Andenne en cas d'infraction constatée.
- L'inscription à la Grande Brocante du 15 août implique l'acceptation et le respect total du présent règlement ainsi que des décisions prises par l'organisation pour son application.